

Bruno SCHNITZLER Commissaire aux Comptes

Inscrit au Conseil Régional d'Alsace de l'Ordre des Experts Comptables
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

ASSOCIATION S.A.V.A.

5 rue des Tulipes

67600 MUTTERSHOLTZ

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019

ASSOCIATION S.A.V.A.

5 rue des Tulipes

67600 MUTTERSHOLTZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Association,

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale du 29 Juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ✓ Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des créances clients et des dettes fournisseurs ou sociales, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de contrôles appropriés et par sondages, de leur correcte évaluation et de leur apurement à bonne date ;
- ✓ Dans le cadre de notre appréciation du montant des produits d'exploitation, nous nous sommes notamment assurés de la correcte application du principe de séparation des exercices et de la bonne gestion des subventions d'investissements ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les **comptes annuels** pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Dingsheim, le 11 août 2020



Le commissaire aux comptes
BERTRAND SCHNITZLER

ASSOCIATION SECTION AMENAGEMENT VEGETAL ALSACE
BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	15 750	15 750				
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	12 705	11 463	1 242	0,16	2 092	0,24
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	7 161		7 161	0,90	7 161	0,81
Constructions	275 801	43 360	232 442	29,26	233 996	26,31
Installations techniques, matériel & outillage industriels	257 194	157 500	99 694	12,55	113 399	12,75
Autres immobilisations corporelles	207 030	186 474	20 556	2,59	23 585	2,65
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes					1 402	0,16
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	2 785		2 785	0,35	2 685	0,30
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 906		4 906	0,62	4 839	0,54
TOTAL (I)	783 333	414 547	368 787	46,43	389 159	43,76
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	97 951		97 951	12,33	111 463	12,53
En cours de production de biens						
En cours de production de services	21 046		21 046	2,65	1 721	0,19
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	183 212		183 212	23,07	132 547	14,90
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel					50	0,01
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					65 784	7,40
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 104		5 104	0,64	3 537	0,40
. Autres	105 361		105 361	13,27	131 187	14,75
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	9 981		9 981	1,26	39 000	4,39
Charges constatées d'avance	2 831		2 831	0,36	14 931	1,68
TOTAL (II)	425 486		425 486	53,57	500 221	56,24
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 208 820	414 547	794 272	100,00	889 380	100,00

JUIN SCHNITZLER

COMMISSAIRE AUX COMPTES

27, rue de Firminy

67370 DINGSHEIM

SOCALDEX

**ASSOCIATION SECTION AMENAGEMENT VEGETAL ALSACE
BILAN PASSIF**

page 3

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	40 000	5,04	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			4,50
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	39 318	4,95	45 728
Résultat de l'exercice	26 154	3,29	-6 410
Subventions d'investissement	93 726	11,80	99 755
visions réglementées			11,22
	TOTAL(I)	199 198	25,08
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	14 704	1,85	22 160
	TOTAL (III)	14 704	1,85
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	208 918	26,30	308 343
. Découverts, concours bancaires	84 794	10,68	89 106
Emprunts et dettes financières diverses			10,02
. Divers	5 900	0,74	9 830
. Associés	500	0,06	500
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 425	10,25	61 272
Dettes fiscales et sociales			6,89
. Personnel	62 243	7,84	63 729
. Organismes sociaux	82 654	10,41	101 321
. Etat, impôts sur les bénéfices			11,39
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 461	5,85	46 551
. Etat, obligations cautionnées			5,23
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 915	0,87	7 496
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0,84
Autres dettes	562	0,07	
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL(IV)	580 371	73,07
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif			
	(V)		
	TOTAL PASSIF (I à V)	794 273	100,00

BRUNO SCHMITZ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
27, rue de Firminy
67370 DINOSAULT

SOCALDEX

ASSOCIATION SECTION AMENAGEMENT VEGETAL ALSACE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%		
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	76 353			76 353	8,93	51 629	6,32	24 724	47,89
Production vendue biens	282 939			282 939	33,10	297 459	36,40	-14 520	-4,87
Production vendue services	495 515			495 515	57,97	468 190	57,29	27 325	5,84
Chiffres d'Affaires Nets	854 807			854 807	100,00	817 278	100,00	37 529	4,59
Production stockée		13 419	1,57			6 668	0,82	6 751	101,24
Production immobilisée		2 124	0,25					2 124	N/S
Subventions d'exploitation		1 005 469	117,63			974 112	119,19	31 357	3,22
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges		16 833	1,97			52 483	6,42	-35 650	-67,92
Autres produits		5 257	0,61			4 555	0,56	702	15,41
Total des produits d'exploitation (I)	1 897 909	222,03		1 855 096	226,98	42 813	2,31		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		51 198	5,99			34 420	4,21	16 778	48,74
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements		45 264	5,30			61 291	7,50	-16 027	-26,14
Variation de stock (matières premières et autres approv.)		7 606	0,89			-3 418	-0,41	11 024	322,53
Autres achats et charges externes		336 980	39,42			314 614	38,50	22 366	7,11
Impôts, taxes et versements assimilés		34 829	4,07			40 445	4,95	-5 616	-13,88
Salaires et traitements		1 177 233	137,72			1 153 582	141,15	23 651	2,05
Charges sociales		162 063	18,96			207 915	25,44	-45 852	-22,04
Dotations aux amortissements sur immobilisations		44 149	5,16			47 874	5,86	-3 725	-7,77
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges		12	0,00			80	0,01	-68	-84,99
Total des charges d'exploitation (II)	1 859 334	217,52		1 856 804	227,19	2 530	0,14		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	38 575	4,51		-1 708	-0,20	40 283	N/S		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		1 245	0,15			1 716	0,21	-471	-27,44
Partie supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances		1	0,00			7	0,00	-6	-85,70
Autres intérêts et produits assimilés		68	0,01			67	0,01	1	1,49
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)	68	0,01		74	0,01	-6	-8,10		
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées		9 659	1,13			12 529	1,53	-2 870	-22,90
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements									
Total des charges financières (VI)	9 659	1,13		12 529	1,53	-2 870	-22,90		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-9 591	-1,11		-12 455	-1,51	2 864	22,99		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	30 229	3,54		-12 446	-1,51	42 675	342,88		

Bruno SCHNITZLER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 27, rue de la V.
67370 DINGSHEIM

ASSOCIATION SECTION AMENAGEMENT VEGETAL ALSACE
COMPTE DE RÉSULTAT

page 5

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				7	0,00	-7
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 929	0,81		6 029	0,74	900
Reprises sur provisions et transferts de charges						14,93
Total des produits exceptionnels (VII)	6 929	0,81		6 036	0,74	893
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 004	1,29				11 004
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	11 004	1,29				11 004
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-4 075	-0,47		6 036	0,74	-10 111
Participation des salariés (IX)						
Dotations sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 906 151	222,99		1 862 923	227,94	43 228
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 879 997	219,93		1 869 333	228,73	10 664
RÉSULTAT NET	26 154	3,06		-6 410	-0,77	32 564
	<i>Bénéfice</i>			<i>Perte</i>		508,02
Dont Crédit-bail mobilier	20 900	2,44		12 917	1,58	7 983
Dont Crédit-bail immobilier						61,80

L'AGO SCHMITZLER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
27, rue de Firminy
67170 DINGSHEIM

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 794 273 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produit de 1 906 151 euros et un total de charges de 1 879 997 euros, dégagent ainsi un résultat positif de 26 154 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAIT CARASTERISTIQUES

La SAVA a créé depuis le 15 octobre 2009 une activité secondaire de maraîchage biologique. Cette activité a généré une perte de - 59 607 euros durant l'exercice 2019 alors que l'activité d'entretien des espaces a généré un résultat positif de 85 761 euros. Le cumul des deux activités totalise un excès de 26 154 euros.

Par ailleurs, dans le cadre de l'agrément "Entreprise solidaire", la SAVA informe que les conditions permettant l'attribution de cet agrément ont été respectées, à savoir :

Inexistence de titre de capital,

Emploi de salariés en contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle,

Respect des règles de rémunérations des dirigeants et des salariés, à savoir la moyenne des cinq plus fortes rémunérations de dirigeants ou salariés ne dépasse pas cinq smic annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 12 juin 1999,

- La loi n°83 353 du 30 avril 1983,

- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983,

- Les règlements comptables :

2000-06 et 2003-07 sur les passifs,

2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs,

2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Bénévolat : La contribution volontaire en nature n'a pas été valorisée car jugée non significative sur l'exercice. Il est précisé que les membres du Conseil d'Administration ne sont pas à prendre en compte dans cette évaluation pour le temps qu'ils passent à exercer leur fonction.

Enfin, la SAVA est membre du GIE de l'Echoppe Paysanne situé sous forme de magasin de producteur à Ribeauvillé, de l'association Ferme et Cie à Villé, de la SAS Corne et Carotte à Sainte-Marie-Aux-Mines et de la SCIC Ecooparc à Munster. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Autres fonds propres

Contrat d'apport avec droit de reprise :

En 2012, un montant de 30 000 euros a été versé par Alsace Active et comptabilisé en "Fonds associatifs avec droit de reprise". Cet apport est consenti à l'association pour une durée de 60 mois et n'est assorti d'aucun intérêt.

Un second versement de 30 000 euros au titre de l'intervention au titre du Programme d'investissement d'Avenir (PIA) a été consenti par Alsace Active dans le cadre du programme d'investissements à réaliser dans le cadre de l'activité de maraîchage. Cet apport est consenti à l'association pour une durée de 60 mois avec 36 mois le différé et n'est assorti d'aucun intérêt.

Fin 2015, un remboursement du tiers (20 000 euros) a été effectué.

Fin 2016, un second remboursement du tiers (20 000 euros) a été effectué.

Durant le trimestre 2017, un nouveau dossier a été initié auprès d'Alsace Active, devant prendre le relais du dossier en place. Dans le cadre de ce nouveau dossier, une aide en « Fonds associatifs avec droit de reprise » de 20 000 euros a été versée par Alsace Active en décembre 2017. Une deuxième aide d'un montant de 20 000 euros a été versée par Alsace Active en juin 2018.

Le remboursement de 20 000 euros soldant l'aide versée en 2012, a été effectué en décembre 2018.

Dans le cadre du dossier initié en 2017, l'aide d'Alsace Active a été complétée par un prêt de la NEF à hauteur de 20 000 euros en mars 2018 remboursable en 5 ans.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

La méthode de comptabilisation des composants n'a pas été appliquée aux immobilisations conformément au règlement CRC 05-09 du 3 novembre 2005, permettant aux entreprises ne dépassant pas certains seuils de pratiquer dans les comptes individuels l'amortissement des immobilisations non décomposables à l'origine selon les durées d'usage, l'association SAVA a opté pour le régime simplifié après avoir vérifié qu'aucune des immobilisations qu'elle contrôle n'est décomposable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode "premier entré, premier sorti" ..

Les travaux en cours ont été évalués à leur prix de revient calculé par application d'un abattement représentant un pourcentage de marge brute.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagement de retraite

Le Conseil National de la Comptabilité a élaboré la recommandation 2003 R 01 pour déterminer les règles comptables concernant notamment les indemnités de fin de carrière, en reprenant les dispositions de la norme internationale IAS19. La recommandation rappelle l'obligation définie ci-avant dans le code de commerce, et l'obligation d'utiliser, pour les entreprises de plus de 250 salariés, des techniques actuarielles et une méthode de comptabilisation spécifiques, toute en laissant le choix de la méthode pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Fin 2019, la provision est de 14 704 euros suite aux départs en retraite survenus courant 2019. La dette actuarielle tenant compte d'une hypothèse de départ en retraite à 65 ans.

DJUNO SCHMITZ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
27, rue de Firmigny
67370 DINGSHEIM

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE***AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19***

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par la COVID 19 au 1^{er} trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. L'entité, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le gouvernement (confinements et aides d'état), n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier à ce jour l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

BRUNO SCHMITZLER
COMMISSAIRE AUX COMPTES
27, rue de Firminy
67370 DINGSHEIM

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche & développement = 15 750 E

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux %
Frais recherche & développement	15 750	15 750		

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 783 333 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	28 455			28 455
Immobilisations corporelles	754 351	25 011	32 176	747 187
Immobilisations financières	7 524	168		7 691
TOTAL	790 330	25 179	32 176	783 333

Amortissements et provisions d'actif = 414 547 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	26 364	850		27 213
Immobilisations corporelles	374 808	43 300	30 774	387 334
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	401 172	44 150	30 774	414 547

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais rech dévelop JI	15 750	15 750	0	L de 1 à 5 ans
Concess. brevets licence	9 736	9 736	0	L de 1 à 3 ans
Programmes inform JI	1 800	1 727	73	L de 1 à 3 ans
Droits entrée Triembur	1 169	0	1 169	Non amortiss.
Terrains nus ji	7 161	0	7 161	Non amortiss.
Construction EENR Chatenois	11 170	279	10 890	L de 5 à 25 ans
Construction site Chatenois	256 121	41 435	214 686	L de 5 à 25 ans
Construction Gertwiller	8 511	1 645	6 865	L de 5 à 25 ans
Matériel outillage EENR	55 867	44 039	11 828	L de 1 à 5 ans
Matériel outillage JI	201 327	113 461	87 866	L de 1 à 5 ans
AAI terrains JI	36 585	25 122	11 463	L de 2 à 10 ans
Matériel de transport	129 221	120 588	8 633	L de 3 à 5 ans
Matériel de transport ji	26 165	26 165	0	L de 3 à 5 ans
Matériel bureau et info.	12 865	12 405	460	L de 3 à 10 ans
Matériel bureau et info.	2 194	2 194	0	L de 3 à 10 ans
Autres immobilisations financières	7 691	0	7 691	Non amortiss.
TOTAL	783 333	414 547	368 786	

Etat des créances = 301 415 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 906		4 906
Actif circulant & charges d'avance	296 509	296 509	
TOTAL	301 415	296 509	4 906

Produits à recevoir par postes du bilan = 146 413 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	45 445
Autres créances	100 968
Disponibilités	
TOTAL	146 413

Charges constatées d'avance = 2 831 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 14 704 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	22 160	0	7 456	14 704
TOTAL	22 160	0	7 456	14 704

Etat des dettes = 580 371 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	293 711	140 282	128 743	24 687
Dettes financières diverses	6 400	4 100	2 300	
Fournisseurs	81 425	81 425		
Dettes fiscales & sociales	198 273	198 273		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	562	562		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	580 371	424 641	131 043	24 687

Charges à payer par postes du bilan = 105 947 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	860
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	17 665
Dettes fiscales & sociales	86 859
Autres dettes	562
TOTAL	105 947

ROHNITZLER
SAIRE AUX COMPTES
21, rue de Firminy
67 DINGSHEIM

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 146 413 E

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Clients EENR factures à établir (418100)	45 445
TOTAL	45 445

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Divers produits à recevoir EENR (468700)	81 142
Divers produits à recevoir JI (468705)	19 827
TOTAL	100 968

Charges constatées d'avance = 2 831 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avance EENR (486000)	2 331
Charges constat. d'avance JI (486005)	500
TOTAL	2 831

Charges à payer = 105 947 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus EENR (518100)	860
TOTAL	860

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues EENR (408100)	15 442
Fournisseurs factures non parvenues JI (408105)	2 223
TOTAL	17 665

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes congés payés EENR (428100)	44 864
Dettes congés payés JI (428105)	14 237
Charges sociales CP EENR (438600)	17 025
Charges sociales CP JI (438605)	4 256
Autres charges fiscales à payer EENR (448600)	3 035
Autres charges fiscales à payer JI (448605)	3 442
TOTAL	86 859

Autres dettes	Montant
Action logement (468640)	562
TOTAL	562